



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
ATSIMO ANDREFANA

PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU BAS MANGOKY

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (SERVICE DE CONSULTANTS)

Lancé le ...20 AVR. 2019...

Référence des Accords de financement :

N° du Projet : P-MG-AAB-003

N° du Prêt FAD : 2100150032193

N° du Prêt FAT : 5900150000251

Cet appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés Publics paru dans le journal Midi Madagasikara en date du 19 Avril 2019.

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu des Prêts du Fonds Africain de Développement (FAD) et de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT) afin de couvrir le coût du Projet d'Extension du Périmètre du Bas Mangoky, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le contrat relatif au recrutement d'un Responsable Environnemental et Social pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du périmètre du Bas Mangoky.

Dans le cadre de ce contrat, le Responsable Environnemental et Social aura à réaliser, pour le compte du Maître de l'Ouvrage, les activités suivantes :

- Participer à l'évaluation des offres pour les aspects environnementaux et sociaux ;
- Assurer le suivi et la coordination des obligations environnementales et sociales de l'entreprise et de ses sous-traitants et en cas de besoin, référer les non-conformités détectées au Directeur du Projet pour action ;
- Participer aux réunions de chantier et préparer les rapports trimestriels de suivi environnemental ;
- Assurer la coordination avec les autorités environnementales (ONE) lors de la préparation des rapports de suivi environnemental exigés ;
- Assurer les relations avec les agences gouvernementales sectorielles impliquées, les Collectivités Décentralisées (Région, District, Communes Rurales) et les communautés locales (Fokontany, lignées) pour tous les aspects sociaux, procédures de recrutement, accord d'occupation des sols, traitement des doléances, compensation pour dommage à propriété privée, consultation publique ;
- Diriger la procédure de libération des emprises et d'indemnisation des foyers affectés ;
- Assister les opérations de secours en cas d'accident jusqu'à ce que la situation requière une prise en main par une personne de plus haute autorité ;
- Appuyer l'entreprise à la sélection des sites : détection des habitats ou espèces sensibles et adaptation locale du positionnement des sites.

